

## ESSENTIEL

**JUSTICE** Gel de l'expérimentation des jurés populaires

La chancellerie a gelé l'extension à huit régions supplémentaires de l'expérimentation des jurés populaires en correctionnelle, lancée en début d'année dans le ressort des cours d'appel de Toulouse et Dijon. Cette réforme visant à « rapprocher les citoyens de la justice » prévoit que deux citoyens assesseurs siègent aux côtés de trois magistrats pour le jugement de certains délits passibles d'au moins cinq ans de prison. La nouvelle ministre de la justice, Christiane Taubira, a décidé d'attendre que l'expérimentation de Toulouse et Dijon puisse faire l'objet d'un réel bilan, fin 2012.

**Un pseudo-thérapeute condamné à une peine de prison avec sursis**

Benoît Yang Ting, 76 ans, un psychothérapeute parisien accusé par deux anciens patients de les avoir manipulés mentalement pendant des années en leur créant de faux souvenirs traumatisants, a été condamné hier à Paris à une année d'emprisonnement avec sursis pour « abus de faiblesse » (lire *La Croix des 11 et 12 avril*). Qualifié de « charlatan » par le parquet, il a en outre été condamné à une amende de 50 000 €. Au titre des dommages et intérêts, il devra, de plus, verser à ses deux victimes les sommes de 100 000 € et 50 000 €.

**SANTÉ** L'arrêt du BCG obligatoire n'a pas eu d'effet négatif

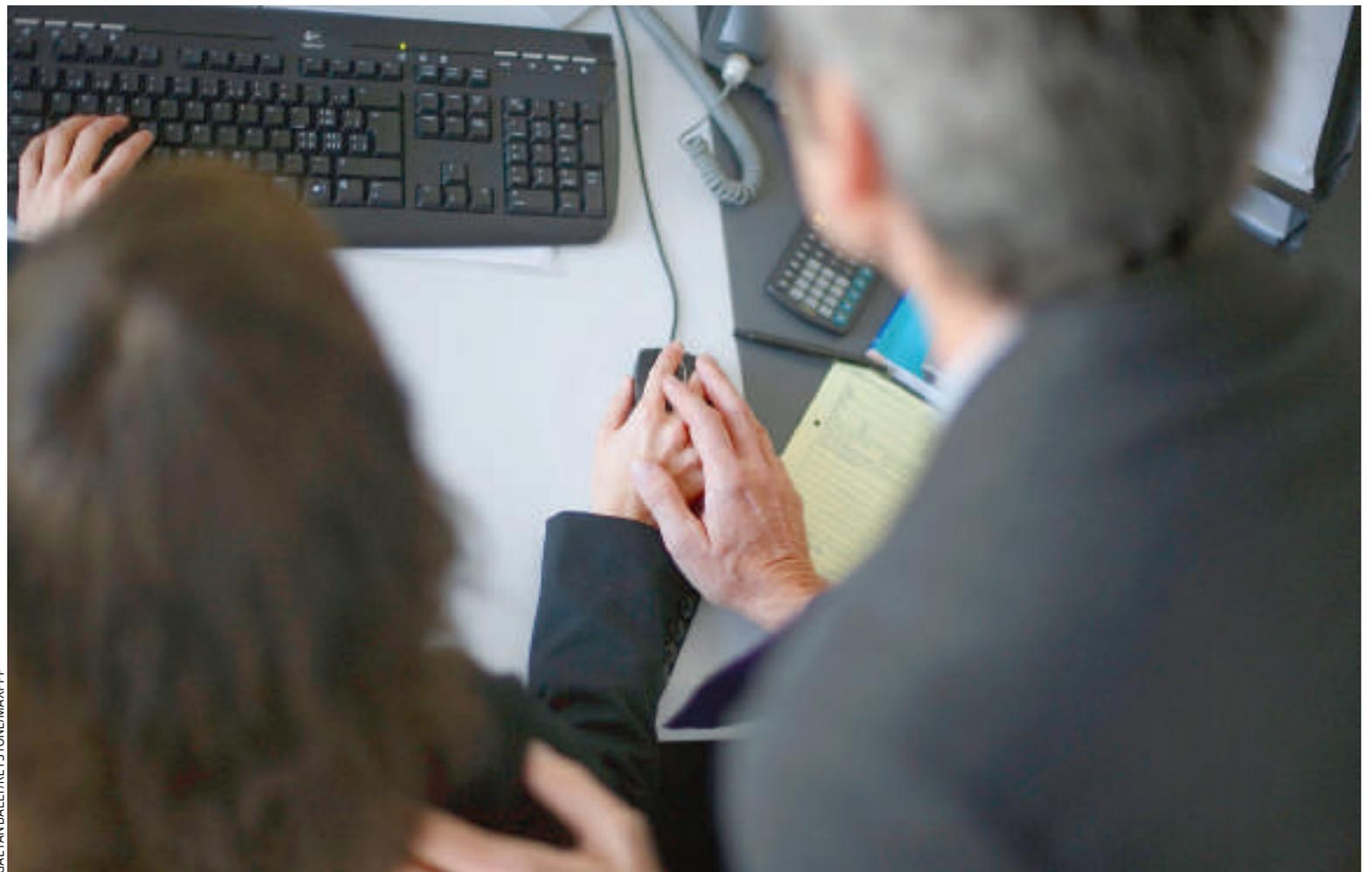
Selon une étude publiée dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH), l'arrêt du vaccin obligatoire antituberculeux BCG pour les nourrissons en 2007 n'a pas eu d'impact négatif sur le nombre de cas de tuberculose chez les enfants en France. En 2010, on a ainsi répertorié 120 cas de « tuberculose maladie » pour des enfants de moins de 5 ans, contre 129 en moyenne par an sur la période 2000-2005. L'obligation de vaccination a été suspendue pour être remplacée par une forte recommandation pour les enfants les plus exposés, notamment en Île-de-France et en Guyane.

# Un projet de loi qui redéfinit le harcèlement sexuel

- ▶ Un nouveau projet de loi sur le harcèlement sexuel doit être présenté ce matin en conseil des ministres.
- ▶ Il vise à redéfinir ce délit, le texte de 2002 ayant été jugé trop flou par le Conseil constitutionnel.
- ▶ Deux types d'infraction devraient être retenus, selon que l'auteur recherche des relations sexuelles ou qu'il utilise le harcèlement pour exercer une emprise sur sa victime.

Le gouvernement a voulu agir vite. Un mois et demi après l'abrogation de la loi de 2002 sur le harcèlement sexuel, que le Conseil constitutionnel avait jugée trop floue le 4 mai dernier, un nouveau texte doit être présenté ce matin en conseil des ministres. Préparé conjointement par la ministre aux droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, et par la garde des sceaux, Christiane Taubira, ce projet de loi définit avec une plus grande précision les contours du harcèlement sexuel, en s'inspirant de directives européennes. Le gouvernement espère qu'il sera adopté « avant la fin du mois d'août », ce qui implique une seule lecture par Chambre. Les débats commenceront au Sénat. L'objectif est de combler rapidement le vide juridique actuel.

Le projet de loi, dévoilé hier par France Inter, prévoit deux grands types d'infractions. La première, punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, réside dans « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des gestes, propos ou tous autres actes à connotation sexuelle, soit portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créant pour elle un environnement intimidant, hostile ou offensant. » La seconde, plus sévèrement punie (deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende), vise les mêmes faits lorsqu'ils s'accompagnent « d'ordres, de menaces, de contraintes ou de toute autre forme de pression grave accomplis dans le but réel ou apparent d'obtenir une relation de nature sexuelle, à son profit ou à



Dans un bureau. Les défenseurs des droits des femmes soulignent l'effort du gouvernement pour couvrir un large spectre de situations.

celui d'un tiers », sans qu'ils soient, cette fois, nécessairement répétés. Le gouvernement a, en outre, prévu des circonstances aggravantes : l'abus d'autorité, le fait que la vic-

**« Cette emprise peut être absolument délétère pour la victime et avoir des conséquences majeures. »**

time soit mineure, qu'elle présente une particulière vulnérabilité (maladie, déficience, grossesse, etc.) ou encore que l'infraction soit commise en réunion, la peine pouvant alors aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende.

Pour M<sup>e</sup> Maude Beckers, la distinction a un intérêt. « Il ar-

rive que des femmes soient harcelées sans que l'auteur ait l'intention d'aller jusqu'aux relations sexuelles, explique cette avocate spécialiste en droit du travail. Pour autant, cette emprise peut être absolument délétère pour la victime et avoir des conséquences majeures pour sa santé, son avenir dans l'entreprise, etc. » L'une des plaignantes qu'elle défend, harcelée par son chef, est ainsi en arrêt maladie depuis un an et demi. Le nouveau texte devrait donc permettre de couvrir ces situations. Avec des garde-fous : « Il faudra prouver les faits, montrer que la personne harcelée n'était pas consentante et que ces agissements ont eu un réel impact sur sa vie », poursuit Maude Beckers, qui estime qu'il n'y a pas de risque de confusion avec un contexte de « drague lourde mais sans réelle conséquence ».

Déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), Mari-

lyn Baldeck est plus circonspecte. Tout en reconnaissant l'effort du gouvernement pour couvrir ●●●

## PAROLE DOMINIQUE DEMESSE

Psychologue à l'hôpital Saint-Antoine

« La prise en charge sera rapide »

« L'ouverture d'un numéro vert consacré au harcèlement sexuel est particulièrement importante, car cela va offrir aux victimes un accès facile à ce dispositif et donc favoriser une prise en charge rapide. C'est primordial, car certaines personnes, ne sachant pas à qui s'adresser, vivent avec leur souffrance pendant parfois plusieurs années et il devient alors beaucoup plus dur de faire ressortir en consultation ce qui est enfoui dans leur inconscient depuis si longtemps. »

RECUEILLI PAR C. M.

Le 0800.00.46.41 est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

●●● un large spectre de situations, elle déplore un « *texte compliqué* », « *une usine à gaz* », et regrette qu'il y ait une gradation des sanctions. « *Des actes répétés, qui ne viseraient pas l'obtention d'une relation sexuelle mais porteraient fortement atteinte à la dignité de la victime, peuvent, dans certains cas, avoir des conséquences plus graves qu'une menace exercée ponctuellement* », fait-elle remarquer. Elle espère toutefois que le texte est encore « *amendable* » et pourra être amélioré au cours de l'examen parlementaire.

Une chose est sûre, en tout cas : le projet de loi présenté ce matin ne concernera que les futures victimes

**Une chose est sûre, en tout cas : le projet de loi présenté ce matin ne concernera que les futures victimes.**

de harcèlement sexuel. Pour les faits déjà dénoncés, les perspectives sont minces, compte tenu du vide juridique actuel. « *La circulaire du 10 mai, qui demandait aux parquets et aux juges d'instruction*

*de rechercher une possible requalification des faits, en agressions sexuelles notamment, n'a eu aucun effet* », soupire M<sup>e</sup> Maude Beckers. De nombreuses procédures ont donc été annulées, laissant aux plaignantes un sentiment d'abandon et d'incompréhension. En vertu du principe de non-rétroactivité de la loi, le nouveau texte ne pourra pas, en effet, s'appliquer à leur cas.

MARINE LAMOUREUX

## Une consultation gratuite pour les victimes

► Depuis mercredi dernier, deux CHU parisiens proposent un accompagnement spécifique aux victimes de harcèlement sexuel. ► Au total, 35 professionnels sont mobilisés à l'hôpital Saint-Antoine et à l'hôpital Tenon.

Sur le mur du service de psychiatrie de l'hôpital Saint-Antoine, le tableau d'affichage des premières consultations est déjà bien rempli. Et pour cause : c'est la première fois qu'une consultation destinée spécifiquement aux victimes de harcèlement sexuel est mise en place dans un hôpital public français. « *La création de cette cellule est née du constat d'un manque flagrant de prise en charge* », explique Lydia Guirous, présidente de l'association « Future, au féminin », à l'origine du projet. Pour elle, la souffrance consécutive à ce traumatisme « *doit être traitée avec des moyens adaptés. Les associations offrent une aide juridique pour monter un dossier et porter plainte, mais le soutien psychologique, lui, fait cruellement défaut.* »

Après un premier rendez-vous destiné à établir un diagnostic, le patient est reçu par l'un des 35 professionnels de l'équipe - psychiatre, psychologue ou médecin -, qui va définir la thérapie adaptée à son cas. « *Il faut prendre en compte la particularité de ce traumatisme, souligne le professeur Peretti, chef du service psychiatrie de Saint-Antoine, qui a mis sur pied le projet. La répétition de l'agression est à l'origine d'un stress chronique, d'un épuisement progressif.* » Selon lui, il s'agit d'un « *problème de santé public important* », dont les conséquences sont graves : « *Dégradation de l'estime de soi, perte d'identité, culpabilité, comportements dépressifs, voire suicidaires... C'est une pathologie qui peut tuer.* »

L'accès à cette consultation se fait par le biais du numéro vert « SOS harcèlement sexuel » (lire page ci-contre). Parmi les appelants, on compte 90 % de femmes qui, bien souvent, ne savaient pas vers qui se tourner. Comme cette jeune pro-

fesseur de français qui subit au quotidien les menaces de l'un de ses collègues et n'arrive plus à faire face à la pression. « *Il est très difficile de parler de ce genre de situation, car c'est encore un tabou social* », explique une psychologue du service. La démarche est si difficile qu'une femme de 40 ans ayant subi des attouchements de la part de son supérieur hiérarchique, qui avait appelé la cellule, n'a pas réussi à se rendre à son premier rendez-vous. « *Comme pour les agressions sexuelles, du type viol, ces femmes ont une véritable difficulté à se reconnaître comme victimes. Elles s'imposent elles-mêmes le secret. Elles ont besoin d'un tiers pour les aider à réaliser ce qu'elles ont subi.* »

**« Dégradation de l'estime de soi, perte d'identité, culpabilité, comportements dépressifs, voire suicidaires... C'est une pathologie qui peut tuer. »**

Jusqu'ici, elles ne pouvaient se tourner que vers le privé, souligne Lydia Guirous, « *ce qui en freinait certaines, pour des raisons financières évidentes* ». Ce dispositif a donc pour vocation de « *permettre aux classes moyennes et populaires d'avoir elles aussi accès à des soins adaptés* ». La consultation, tarifée en secteur 1, est intégralement prise en charge, sans avance de frais.

Outre l'aspect thérapeutique, le service propose des conseils juridiques pour les victimes qui n'arrivent pas à porter plainte - soit environ 90 % d'entre elles - et professionnels, grâce à une assistante sociale intégrée à l'équipe. « *Les répercussions du harcèlement sur la vie sociale sont importantes, rappelle Lydia Guirous. Ceux qui subissent ces pressions enchaînent les arrêts maladie, risquent de perdre leur emploi et de se trouver dans une situation d'exclusion et de précarité.* »

CATHERINE MONIN

## L'UMP pilonne les projets fiscaux de François Hollande

► Le président de la commission des finances du Sénat assure que le gouvernement prépare un « *coup de massue fiscal* » pour l'après-législatives. ► L'UMP estime qu'un plan de rigueur sera inévitable après les législatives, le gouvernement réplique qu'il tiendra ses engagements.

C'est le second fer au feu de l'UMP pour sa campagne des législatives. À côté de la dénonciation des accords entre le PS et l'extrême gauche (lire page 10), les amis de Jean-François Copé s'emploient à convaincre que le gouvernement prépare des lendemains fiscaux aussi dangereux que douloureux. Un « *tabassage fiscal* », selon l'expression employée lundi soir par l'ancienne ministre Nathalie Kosciusko-Morizet.

Avec le départ de la socialiste Nicole Bricq, ancienne rapporteuse générale du budget devenue ministre de l'écologie, la commission des finances du Sénat vit une période de transition. Un moment de flottement mis à profit hier par son président, Philippe Marini, pour dénoncer les « *ambiguïtés et les impasses* » du gouvernement. À ses yeux, le nouvel exécutif se complaît dans un flou savamment entretenu afin d'éviter « *tout ce qui ne caresse*

*pas l'électeur dans le sens du poil* ». Pour l'élu UMP spécialiste des finances, il ne fait aucun doute que le programme de François Hollande et l'obligation de réduire les déficits publics à 3 % du PIB en 2013 ne seront pas tenus sans « *un coup de massue fiscal* », mais aussi des coupes sévères dans les dépenses.

Selon les calculs de Philippe Marini, il va en effet manquer 30 milliards d'euros pour boucler les budgets 2012 et 2013. Ce qui nécessitera dès cette année, assure-t-il, un plan d'austérité « *qui ressemblera comme deux gouttes d'eau* » à ceux présentés l'année dernière par François Fillon. De plus, relève-t-il, François

**Selon les calculs de Philippe Marini, il va en effet manquer 30 milliards d'euros pour boucler les budgets 2012 et 2013.**

Hollande a promis de contenir la hausse des dépenses mais n'a toujours pas précisé où il fera des économies. « *Tant que l'on ne dit pas comment on fait, on n'est pas crédible* », assène-t-il.

Du côté du gouvernement, on assure que les engagements pris

seront tenus, mais que le travail ne fait que commencer. « *Cela fait trois semaines que nous avons vraiment les dossiers pour vérifier les données et préciser finement les ajustements possibles et nécessaires. Nous prenons le temps de faire un travail sérieux* », plaide le ministre du budget.

Le président de la commission des finances du Sénat a aussi soulevé deux nouveaux problèmes susceptibles d'aggraver les déficits. Le premier porte sur la fiscalité de l'épargne, que le projet du candidat Hollande prévoit d'incorporer dans le barème de l'impôt sur le revenu. Cela aboutirait à retarder d'un an la perception des sommes dues, provoquant « *un trou de 4 milliards en 2013* », calcule-t-il. Sa seconde interrogation porte sur le coût de la revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire. Celle-ci entrera en application dès la rentrée scolaire 2012 et doit être financée par la baisse du plafond du quotient familial. Mais cette dernière mesure ne produira des effets qu'à partir de 2013, d'où une perte sèche sur l'année 2012 de 370 millions. « *On connaît ces problèmes mais il faut voir l'équilibre globalement. Si on avance dans le temps une dépense ici, on peut retarder un paiement ailleurs* », balaye l'entourage de Jérôme Cahuzac, ministre du budget.

MATHIEU CASTAGNET

## Les pistes du gouvernement pour stabiliser le nombre de fonctionnaires

► Le gouvernement Ayraut cherche comment compenser les nouveaux recrutements promis dans l'éducation, la police et la justice. ► D'ores et déjà, certaines pistes sont avancées, comme la suppression de doublons entre la fonction publique d'État et les collectivités locales.

La fonction publique en a-t-elle terminé avec l'augmentation de ses effectifs ? Oui, affirme le journal *Les Échos*, qui estimait hier que « *pour la première fois, l'emploi dans la fonction publique a nettement reculé en 2011* ». Le quotidien part du constat que, depuis 2008 et le non-remplacement d'un agent sur deux dans la fonction publique d'État, les effectifs de celle-ci reculent d'environ 30 000 par an. Or, selon des chiffres de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), un « *net ralentissement* » a été observé dans les recrutements de 2011, tant dans les hôpitaux (+ 0,4 %, contre + 0,8 % en 2010) que dans les collectivités locales (+ 0,3 %, contre + 1,9 %). Au total, ont calculé *Les Échos*, le bilan des trois fonctions publiques s'établirait à - 20 000 en 2011, une « *rupture historique* ».

« *Ce sont des chiffres qui méritent d'être vérifiés, car le périmètre d'emploi suivi par l'Acos n'est pas le même que celui de la fonction publique* », commente Brigitte Jumel,

patronne des fonctionnaires CFDT. Mais, ajoute Christian Grolier, son homologue à Force ouvrière, « *c'est plausible, car on sait que dans les hôpitaux le respect de l'objectif budgétaire a freiné les recrutements et qu'il n'y a plus eu de gros transferts de personnels de l'État aux collectivités locales depuis 2009* ». D'ailleurs, en 2009, les effectifs des trois fonctions publiques montraient déjà une tendance à la stabilisation, avec une progression limitée à 0,4 % (20 600 agents), voire à 0,1 % (5 600) si on exclut les personnels privés des anciennes Assédic, désormais comptés dans les agents publics de Pôle emploi.

**François Hollande s'est engagé à contenir la hausse de la dépense publique à 1,1 % par an.**

Le problème n'est pas pour autant réglé pour le nouvel exécutif. François Hollande s'est engagé à contenir la hausse de la dépense publique à 1,1 % par an. Or, il a aussi promis d'en finir avec le « *un sur deux* » (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). Plus précisément, il a annoncé que 1 000 postes de professeurs des écoles et 4 000 postes d'assistants d'éducation seraient créés dès 2012 et qu'en cinq ans il

embaucherait 60 000 agents dans l'éducation nationale et 5 000 agents dans la police, la justice et la gendarmerie. Tout en prévenant qu'au total, les effectifs de la fonction publique d'État ne progresseront pas, et donc que ces créations d'emplois seront compensées par des suppressions ailleurs. « *Pour l'instant, on n'a aucune idée de là où le gouvernement veut sabrer* », précise Brigitte Jumel.

Une piste est pourtant en réflexion. « *Alors que la loi de programmation militaire prévoyait la suppression de 54 000 postes dans la défense en six ans, seuls 30 000 l'ont été, il reste donc de la marge*, explique l'un des experts de l'équipe de campagne PS. *Pour le reste, il y a un potentiel d'économies en supprimant les doublons entre État et collectivités locales en ce qui concerne le sport, la vie associative, la culture, la formation...* » Ce qui donne le ton de la prochaine étape de la décentralisation, qui se fera sans hausse de dotation. À plus court terme, dans l'éducation, explique un conseiller ministériel, « *la création des 12 000 postes sera bien budgétée dès 2012, mais ça ne se fera qu'à la rentrée, donc ça ne coûtera que sur quatre mois. Ce qui nous laissera peut-être du mou pour faire autre chose.* » Reste à savoir si cette marge permettra de faire un effort sur les effectifs ou plutôt sur les salaires des agents.

NATHALIE BIRCHEM